



Les participants à la troisième conférence internationale sur "La place de la femme dans les législations arabes" ont lancé, à Safi, un appel au législateur arabe pour promulguer des lois en vue de lutter contre toute forme de discrimination sur la base de sexe dans le but d'intégrer l'approche genre.

La conférence organisée par la Faculté polydisciplinaire relevant de l'Université de Cadi Ayyad à Marrakech, en partenariat avec l'Ordre des avocats et le bureau régional à Safi du Club des magistrats du Maroc, a recommandé de constitutionaliser le principe de la parité entre homme et femme, tout en veillant sur sa mise en pratique, et de procéder à une mise en adéquation des Constitutions arabes avec les conventions internationales en matière des droits de l'Homme, tout en respectant les spécificités de chaque société.

Les participants ont également insisté sur la nécessité d'une révision des dispositions juridiques relatives aux statuts personnels de sorte à préserver les dispositions de la Chariaa et à assurer la protection juridique. Il s'agit également de renforcer les garanties procédurales et objectives au profit d'une certaine catégorie de femmes et de renforcer les mécanismes de la justice civile et pénale des filles mineures à travers la consolidation des législations arabes en la matière.

Les conférenciers ont, en outre, appelé le législateur arabe à réviser les procédures concernant les questions de divorce et de répudiation dans le sens d'une consécration de la justice procédurale et objective. De même, ils ont appelé à la révision de l'arsenal juridique se rapportant aux fiançailles et au mariage.

La conférence, dont les travaux ont pris fin jeudi soir, a insisté sur l'importance de la préservation des constantes de la Charia en matière d'héritage, invitant les médias et la société civile arabes à adopter une approche en mesure de garantir la dignité de la femme, d'appuyer sa représentativité au sein des institutions et de l'impliquer dans la prise de décision et la gestion de la chose publique.

Ont pris part à cette rencontre des chercheurs, des académiciens, des défenseurs des droits de l'Homme, des acteurs associatifs représentant l'Egypte, l'Algérie, le Soudan, l'Irak et les Emirats Arabes Unis, qui se sont penchés sur six axes dont notamment le principe de parité dans les Constitutions et les législations arabes, l'approche genre, le Code de la famille et les médias.

[Joomla SEO powered by JoomSEF](#)